



COMMUNIQUE AUX MEDIAS DU 21.05.2020

Première victoire d'étape pour les chevreuils du cimetière du Hörnli (Bâle-Ville)

Grâce au recours déposé hier par la Fondation Franz Weber auprès du Conseil d'Etat du Canton de Bâle-Ville, les projets de tirs des chevreuils du cimetière du Hörnli, établis par la voirie bâloise et la Municipalité de Riehen, sont bloqués jusqu'au 20 juin prochain au moins. Il s'agit d'une belle victoire d'étape, mais le sauvetage définitif des chevreuils n'est pas encore assuré. La Fondation Franz Weber demande un concept commun de gestion efficace de la faune sauvage, en coopération avec toutes les parties concernées.

Le Département de Justice et de sécurité du Canton de Bâle-Ville a réagi aux demandes présentées par la Fondation Franz Weber et Helvetia Nostra le 14 mai 2020, qui demandaient l'arrêt des tirs de chevreuils ainsi qu'un plan de gestion de la faune sauvage au cimetière du Hörnli (voir le communiqué aux médias du 14 mai 2020). La requête conjointe de « *veiller immédiatement à ce qu'aucun chevreuil ne puisse être abattu au cimetière du Hörnli jusqu'à ce que les faits et les questions juridiques aient été clarifiés* » a été admise par le département, dans la mesure où l'autorisation d'abattre des chevreuils est « *reportée sans préjudice* » jusqu'à la fin de la procédure de recours.

Grâce à cette décision et avec le recours déposé hier auprès du Conseil d'Etat de Bâle-Ville, les chevreuils sont sauvés au moins jusqu'au 20 juin 2020. Cependant, la question décisive de savoir si les chevreuils peuvent être abattus dans le cimetière n'a pas encore été tranchée sur le fond. La Fondation Franz Weber et Helvetia Nostra proposent que, dans le cadre de ce litige, nécessaire pour sauver les chevreuils, un plan de gestion efficace de la faune sauvage soit élaboré d'urgence dans le cadre d'une table ronde avec la voirie bâloise, le cimetière du Hörnli et les autres parties concernées, sur la base des déclarations positives faites par le Conseil d'Etat le 3 mars 2015 dans sa réponse à l'interpellation de Heinrich Ueberwasser (voir réponse à l'interpellation du 3 mars 2015).

CONTACT

Dr. Heinrich Ueberwasser, avocat, 079 848 12 17, ueberwasserlaw@bluewin.ch

Vera Weber, Présidente de la Fondation Franz Weber, 079 210 54 04, veraweber@ffw.ch

Informations complémentaires

- [Pétition en ligne «Kein Reh-Massaker auf Basler Friedhof Hörnli!»](#)
- [Appel au Conseil d'Etat du 20.05.2020](#) (en allemand)
- [Communiqué aux médias de la Fondation Franz Weber du 14.05.2020](#)
- [Courrier de notre avocat \(en allemand\) du 14.05.20](#)
- [Réponse par le Conseil d'Etat à l'interpellation du 03.03.2015](#) (en allemand)